## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# **SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019**

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents:

Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette Aracéli ETCHENIQUE, BONNET. Jean-Jacques DALL'ACQUA, SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants: Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT

suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs:

Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOIPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNACO Christaglia GUEDN à Michael ADAM

BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents:

Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

**RAPPORT N° 14-191107-TOU-**

MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ESPACE DU SOMPORT : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme ALTHAPÉ précise que conformément aux délibérations prises en conseil communautaire du 8 novembre 2018 et du 6 juin 2019, le projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport est estimé à 4 250 767 €.

### Coût global de l'opération :

DEPENSES	Montant € HT	
PHASE 1		
Etudes et honoraires	483 185	
Réhabilitation du bâtiment	2 586 092	
Gros oeuvre	1 214 972	
Second oeuvre	809 620	
Aménagement et équipements intérieur	361 500	
Divers aléas et imprévus	200 000	
Sous-total Réhabilitation bâtiment	3 069 277	
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490	
Sous-total phase 1	3 250 767	
PHASE 2		
Développement de nouvelles activités	1 000 000	
COUT TOTAL DU PROJET GLOBAL	4 250 767 €	

#### Calendrier de l'opération :

Le projet sera séquencé en 2 phases :

- Phase 1 : Réhabilitation et modernisation du bâtiment d'accueil,
- Phase 2 : Développement de nouvelles activités afin de donner une autre dimension à l'équipement, une nouvelle attractivité et permettre ainsi un développement toute l'année.

Suite à la validation de l'avant-projet détaillé en juillet 2019, le calendrier est ainsi actualisé :

#### Phase 1:

Dépôt du permis de construire : 29 juillet 2019 (5 mois d'instruction au maximum)

Publication de l'appel d'offre : 21 novembre 2019

Notification des marchés : février 2020
 Démarrage des travaux : avril 2020

Fin des travaux phase 1 : fin novembre 2020

#### Phase 2:

Pré-études : 2020Travaux/acquisitions équipements : 2021/2022

Plan de financement prévisionnel global :

DEPENSE	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du		FEDER POI Pyrénées	1 535 875	36.13
bâtiment				
- Etudes	483 185	FNADT Massif tranche	100 000	2.35
- Travaux	2 586 092	1 (études)		
bâtiment et		, ,		
équipements		FNADT Massif tranche	200 000	4.70
		2 (travaux)		
Réhabilitation de la	181 490	,		
station d'épuration		Conseil Régional	580 000	13.64
		Nouvelle Aquitaine	] 300 000	10.04
Développement de	1 000 000	1 1 - 1		

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
nouvelles activités		Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	580 000	13.64
		Parc National des Pyrénées	10 000	0.24
		Sous-total des subventions	3 005 875	70.70
		Autofinancement	1 244 892	29.30
TOTAL	4 250 767 €		4 250 767 €	100.00

#### Plan de financement prévisionnel FEDER Massif :

Concernant le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif, certaines dépenses ne sont pas éligibles (Etudes portées à l'époque par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport - SMASS, les travaux relatifs à la station d'épuration, les mobiliers et équipements non scellés au sol).

De ce fait, pour ce partenaire, le coût de l'opération éligible s'élève à 3 656 937 €.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier, il est nécessaire de présenter au FEDER un plan prévisionnel en adéquation avec les dépenses retenues sur ces bases.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment		FEDER POI Pyrénées	1 535 875	42.00
- Etudes - Travaux bâtiment et	456 845 2 436 092	FNADT Massif tranche 1 (études)	85 938	2.35
équipements Développement de	764 000	FNADT Massif tranche 2 (travaux)	171 876	4.70
nouvelles activités		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	498 806	13.64
		Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	498 806	13.64
		Parc National des Pyrénées	8 777	0.24
		Sous-total des subventions	2 800 078	76.57
		Autofinancement	856 859	23.43
TOTAL	3 656 937 €		3 656 937 €	100.00

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VALIDE ces plans de financement prévisionnels,
- AUTORISE le Président à solliciter, compte tenu des évolutions de ce plan de financement, les subventions correspondantes auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Parc National des Pyrénées,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



#### Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019